



LE FEU TRICOLORE DES JONCS MARINS

Un feu provisoire a été installé. Il fonctionne actuellement en mode clignotant. C'est déjà un point positif, après la limitation de vitesse à 50Km/h, pour protéger la traversée de l'exRN20 par les piétons.

VEUX DU MAIRE

Cette cérémonie s'est déroulée à l'Escale le 20 janvier, en présence de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Monsieur Guy Malherbe, Monsieur Jérôme Cauet, Monsieur Claude Pons et Monsieur François Frontéra, l'ensemble du Conseil Municipal de notre commune.

Dans son discours, notre Maire a rappelé les grands projets de la commune, et plus particulièrement la mise en route du chantier des Bartelottes, les travaux Croix St Jacques, la construction du Club House du tennis club, la création d'une voie cycliste chemin de St Eloi, la mise en place des navettes gratuites à La Ville du Bois.



RENCONTRE AU MINISTERE DES TRANSPORTS

En partenariat avec l'Association A10 Gratuite, nous avons été reçus le 12 janvier au Ministère des transports. Les annonces faites par Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet ne sont pas suivies des faits. A l'issue de cette rencontre, une conférence de presse a été tenue par A10 Gratuite à Limours.



Face à des propositions qu'ils jugent « insuffisantes », les membres de l'association (de gauche à droite : Gérard Tessier ; Jean-Claude Lagron, président, et Roger Bizien) ont promis de continuer leur action.

Pour démontrer que la gratuité de l'autoroute A10 peut se mettre en place pour la sortie de Dourdan, que des aménagements tarifaires peuvent s'appliquer pour les péages de Alainville et de Ablis, une nouvelle conférence débat aura lieu avec les élus

La suite au verso...





DROIT DE L'URBANISME

Droit de l'urbanisme: deux nouvelles surfaces à retenir

La notion de « surface de plancher », instituée par l'ordonnance du 16 novembre 2011 en remplacement de la surface hors œuvre brute (Shob) et de la surface hors œuvre nette (Shon), a été précisée le 29 décembre 2011 (décret n° 2011-2054, JO du 30). Cette

nouvelle surface se définit par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des éventuels espaces vides du plancher (trémies, etc.). Le texte

introduit aussi une seconde nouvelle notion, celle « d'emprise au sol », qui sera utilisée pour déterminer l'autorisation d'urbanisme applicable (déclaration préalable, permis de construire, etc.). Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Source : le Particulier n°1070 – février 2012

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012

Monsieur le Maire a annoncé que le résultat de l'enquête publique sur le prochain Plan Local d'Urbanisation (PLU) sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui se tiendra début mars. De nombreuses remarques auraient été prises en compte. Il n'y aura pas de Conseil Municipal portant sur ce seul sujet.

REQUALIFICATION RN20

Nous avons eu la dernière version sur le projet de requalification de la RN20, version de décembre 2011. Sur le secteur particulier de la Grange aux Cercles, l'étude recommande en bordure de RN20 (extraits):

Phase 3 : Formalisation du Schéma de Référence de la RN20

La séquence urbaine de la Grange aux Cercles s'étend sur la section comprise entre le carrefour des Joncs Marins et la rue des Prés. Il s'agit du seul centre urbain projeté destiné à s'implanter sur la RN20. Ce projet passe par le renouvellement de la quasi-totalité du bâti des rives. Le gabarit de la RN20 serait réadapté et varierait progressivement entre 40 et 33 m.

Les îlots le long de l'axe devront gagner en perméabilité avec la réalisation de venelles piétonnes de 5 à 8 m de large pour permettre une aération et rendre le boulevard urbain accessible depuis les tissus existants.

Les hauteurs de construction devront être rehaussées afin de donner une perspective urbaine intéressante et d'accompagner l'élargissement. Il est recommandé, pour cela, des constructions en front bâti d'une hauteur moyenne de R+3 à R+4+combles le long de l'axe.

Page 11/40

SITRAMO

CDVIA

NTC

INGÉROP
Mandatitaire

A noter également que du Petit Ballainvilliers à Linas, la RN20 sera une voie urbaine, donc vitesse limitée à 50Km/h. Les feux supplémentaires sont confirmés. Sur la partie de la Ville du Bois, le TCSP sera bien en voie centrale.